

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 novembre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4 082 212 rue des Beaux-Jardins

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0069:

La demande de dérogation mineure 2022-0069 vise à régulariser la position de la résidence qui serait située à 6.84 mètres de la ligne avant secondaire, alors que la marge minimale prescrite à la zone est de 7.6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, le 24 octobre 2022



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière